



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### **PREMIER PROJET NUMÉROS 2018-90016, 2018-90039, 2018-90040 ET 2018-90041 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 (PPCMOI) RELATIF À LA RUE DES BOULEAUX**

Avis est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2018-06-273, le premier projet numéros 2018-90016, 2018-90039, 2018-90040 et 2018-90041, adopté en vertu du règlement numéro 220 (PPCMOI) relatif aux lots 4 850 135, 4 848 336, 4 850 136 et 6 221 076 (anciennement 4 848 337) du cadastre du Québec, sis sur la rue des Bouleaux.

Que ce premier projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le mardi 3 juillet 2018, à 18h30 à la salle du conseil municipal, 11 rue Principale Sud.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera ce premier projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet vise à autoriser, sur les lots 4 850 135, 4 848 336, 4 850 136 et 6 221 076 (anciennement 4 848 337) du cadastre du Québec, sis sur la rue des Bouleaux, quatre habitations multifamiliales isolées de 4 logements au lieu d'habitations unifamiliales isolées, tel que prescrit à la grille des spécifications H-20 du règlement de zonage numéro 254.

Que le projet vise à autoriser, sur les lots 4 850 135, 4 848 336, 4 850 136 et 6 221 076 (anciennement 4 848 337) du cadastre du Québec, sis sur la rue des Bouleaux, des entrées charretières d'une largeur de 3,5 mètres au lieu du 6 mètres minimum requis par l'article 8 du règlement de zonage numéro 254.

Que le projet vise à autoriser, sur les lots 4 850 135, 4 848 336, 4 850 136 et 6 221 076 (anciennement 4 848 337) du cadastre du Québec, sis sur la rue des Bouleaux, une hauteur de 10 mètres pour les habitations multifamiliales, au lieu du maximum prescrit de 9 mètres à la grille des spécifications H-20 du règlement de zonage numéro 254;



Que le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du projet et l'illustration des zones concernées sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 11, rue Principale Sud, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Sutton, Québec, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de **juin 2018**.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*

---

**Certificat de publication**

Je, soussignée, **Julie Lamarche, greffière de Ville de Sutton**, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier l'avis public ci-haut, en faisant afficher une copie à chacun des deux endroits indiqués par le Conseil, le 13 juin 2018, et en le faisant publier dans le journal « Le Guide » le 13 juin 2018. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 juin 2018.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*

